



Enquête sur les véhicules utilitaires légers (EVL) 2023

Rapport d'enquête

Neuchâtel, 2024

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	verkehr@bfs.admin.ch, tél.: 058 463 64 68
Rédaction:	Philippe Marti, MOBIL
Contenu:	Philippe Marti, MOBIL
Domaine:	11 Mobilité et transports
Langue du texte original:	allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS

Graphisme:	section PUB
Téléchargement:	www.statistique.ch
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2024 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.

1 Introduction

Les transports au moyen de véhicules utilitaires légers se sont accrus ces dernières années. Si le parc des véhicules lourds de transport de marchandises s'est accru de 10% entre 2000 et 2023, celui des voitures de livraison a augmenté de 88% durant la même période. Les véhicules utilitaires légers contribuent notablement aux prestations de circulation dans le transport de marchandises, avec une part de 70%. Les prestations de ces véhicules ont à nouveau été relevées en 2023, la version précédente de l'enquête datant de dix ans auparavant.

L'enquête sur les véhicules utilitaires légers (EVL) complète l'enquête sur le transport de marchandises (ETM), qui collecte des données sur les prestations des véhicules lourds de transport de marchandises. L'EVL est une enquête par échantillonnage réalisée auprès des détenteurs et détenteuses de véhicules légers de transport de marchandises immatriculés en Suisse. Elle vise à saisir les prestations et le but d'utilisation des véhicules utilitaires légers indigènes. Les éditions précédentes de l'enquête datent de 1993, de 1998 et de 2013, et ont toutes été réalisées selon une méthodologie différente. Les modalités du relevé de l'EVL 2023, revues dans un but d'optimisation, sont comparables à celles de l'enquête 2013 et tiennent compte des enseignements tirés de cette dernière. À l'inverse, les résultats de l'EVL 2013 ont fait l'objet d'un examen et d'une révision sur la base des adaptations méthodologiques ainsi que des enseignements tirés de la préparation des données de l'enquête 2023.

L'EVL fait partie des relevés prévus par la loi sur la statistique fédérale et l'ordonnance sur les relevés statistiques (RS 431.01 et RS 431.012.01). Elle couvre uniquement les prestations des véhicules utilitaires légers immatriculés en Suisse. Les véhicules légers étrangers de transport de marchandises ne sont pas considérés, leurs prestations en Suisse étant probablement très modestes et donc négligeables.

Notez que ce document a pour but de décrire la méthode de relevé de l'EVL et non pas ses méthodes statistiques.

2 Déroulement de l'enquête

Généralités

L'enquête sur les véhicules utilitaires légers (EVL) a été en grande partie assurée par l'administration fédérale elle-même. L'Office fédéral de la statistique (OFS) s'est chargé de sa préparation, y compris de la mise au point des processus et des applications informatiques. Une équipe de membres du personnel était responsable de son bon déroulement. L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) a envoyé les questionnaires. Seule la numérisation des questionnaires papier a été effectuée par une entreprise externe. Un grand merci est adressé aux détenteurs et aux détenteuses ayant pris part à l'enquête.

Relevé

L'EVL a été conçue comme une enquête par échantillonnage. Parmi les quelque 430 000 véhicules légers de transport de marchandises immatriculés en Suisse, nous avons tiré au sort un échantillon d'environ 67 000 à partir du registre des véhicules à moteur (base de données SIAC) de l'Office fédéral des routes (OFROU). Ces véhicules (voitures de livraison et tracteurs à sellette) devaient avoir un poids total autorisé de 3500 kg¹ au maximum et une plaque d'immatriculation blanche. De plus, leurs propriétaires devaient être domiciliés en Suisse. Nous avons collecté des informations portant sur un jour de référence donné auprès des détenteurs et détenteuses. L'enquête a été réalisée lors de 56 jours de référence répartis sur l'année 2023. Nous avons choisi ces jours de référence de manière aléatoire avant le début de l'enquête, chaque jour de la semaine (lundi à dimanche) devant faire l'objet d'un relevé deux fois par trimestre.

Pour réduire le travail imposé aux personnes interrogées tout en optimisant la fiabilité des résultats, nous avons eu recours à la méthode dite de la «double enquête». 43% des personnes interrogées ont reçu un questionnaire détaillé (type 2) visant à collecter des informations complètes sur les transports (type et poids des marchandises transportées, lieux de chargement et de déchargement avec les kilométrages). 57% des personnes interrogées ont reçu un questionnaire simple (type 1), qui a notamment recueilli des informations sur les prestations de circulation et sur l'utilisation du véhicule le jour de référence et qui a servi au calage des résultats obtenus par l'extrapolation des données du questionnaire détaillé.

Il était possible de remplir les formulaires de l'enquête sur les véhicules utilitaires légers sur support papier (documents D31-D35)² ou en ligne.

¹ Les véhicules à propulsion non polluante et d'un poids total inférieur ou égal à 4250 kg, dont le poids est plus élevé en raison du mode de propulsion, faisaient en principe également partie de l'univers de base. En raison d'une identification incomplète, seuls un peu plus de 10% des quelque 200 véhicules de ce type ont toutefois été pris en compte dans l'univers de base.

² Les documents se trouvent sous [Enquête sur les véhicules utilitaires légers \(EVL\) | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

Plausibilisation des données récoltées

Malgré nos efforts pour la simplifier, l'EVL est restée une enquête complexe. Elle demandait par exemple aux personnes interrogées de coder le genre de marchandises transportées, ce qui n'a pas toujours été évident. Afin de les aider dans cette tâche, nos collaborateurs et collaboratrices étaient disponibles pour répondre à leurs questions.

L'OFS a vérifié l'exhaustivité, l'exactitude et la plausibilité des données reçues. Tout d'abord, les questionnaires ont été transférés dans le système informatique de l'OFS et importés dans une banque de données. Nos collaborateurs et collaboratrices ont contrôlé les avertissements déclenchés en raison des règles de validation préalablement définies et ont corrigé, dans la mesure du possible, les éventuelles erreurs. Dans un deuxième temps, les données exportées de l'application ont fait l'objet d'une vérification basée sur des règles de plausibilité plus complexes. Le poids des marchandises déclarées ne pouvait par exemple pas excéder la charge utile du véhicule (remorque comprise) décrite dans le système d'information relatif à l'admission à la circulation (SIAC). Dans des cas exceptionnels, les collaborateurs et collaboratrices ont appelé les personnes interrogées afin d'éclaircir certaines questions.

3 Utilisation des registres administratifs

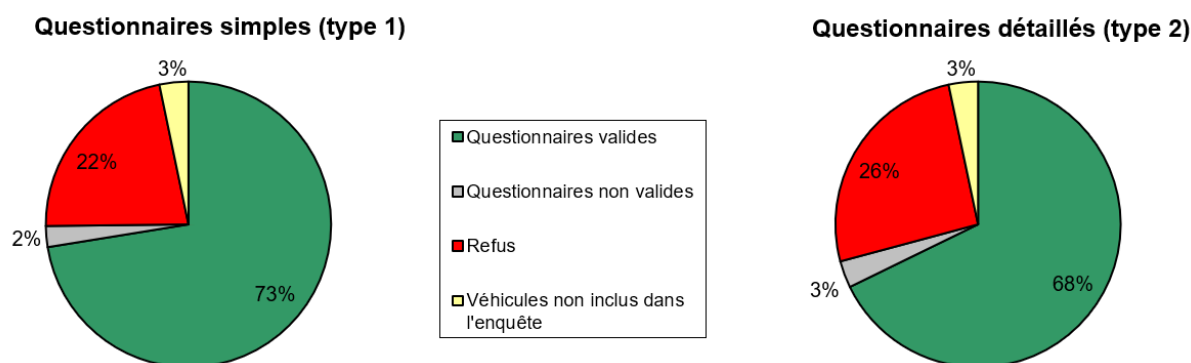
L'OFS a pour but d'utiliser au maximum les registres administratifs disponibles de manière à alléger la charge de travail des personnes interrogées. À cet effet, l'EVL a eu recours à deux registres: le registre des véhicules à moteur (SIAC de l'Office fédéral des routes) et le registre de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (banque de données RPLP, gérée par l'Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières, OFDF) pour les tracteurs à sellette soumis à la RPLP. Malheureusement, ces deux registres n'ont pas permis de se passer d'une enquête, car ils ne contiennent aucune information sur les marchandises transportées (type, poids). L'OFS s'est néanmoins exploité au maximum les informations contenues dans ces registres.

Le SIAC recense les caractéristiques techniques des véhicules. La classe d'émission des véhicules, leur charge utile ou leur année de mise en circulation constituent par exemple des informations importantes que nous n'avons pas eu besoin de demander aux personnes interrogées. Nous avons pu les reprendre directement du registre.

4 Participation des entreprises de transport public

L'EVL est une enquête qui demande parfois beaucoup de travail aux détenteurs et détentrices de véhicules. Compléter le questionnaire détaillé (type 2) a notamment représenté un travail complexe demandant un investissement de temps conséquent. Nous remercions donc les personnes qui ont participé à l'enquête. Sans leur contribution, la production d'une statistique fiable sur les transports au moyen de véhicules utilitaires légers n'aurait pas été possible.

Le graphique ci-dessous montre la répartition des réponses pour l'enquête sur les véhicules utilitaires légers 2023.



- Les questionnaires valides sont les questionnaires utilisés dans le calcul des prestations ainsi que les questionnaires portant sur des véhicules n'ayant pas circulé pendant la période d'enquête (pour cause de réparation ou de maladie du chauffeur, p. ex.). Dans le cas des questionnaires simples, la part des questionnaires valides était de 73%, dans le cas des questionnaires détaillés de 68%.
- Les refus incluent les questionnaires auxquels nous n'avons pas reçu de réponse ainsi que ceux pour lesquels un refus de répondre nous a été adressé. Dans le cas des questionnaires simples, la part des refus était de 22%, dans le cas des questionnaires détaillés de 26%.
- Les questionnaires non valides correspondent aux questionnaires dont la qualité ne nous permet pas de les utiliser dans le calcul des prestations (questionnaires incomplets ou remplis pour un mauvais véhicule, p. ex.). Dans

le cas des questionnaires simples, la part des questionnaires invalides était de 2%, dans le cas des questionnaires détaillés de 3%.

- Les 3% de véhicules non inclus dans l'enquête correspondent aux véhicules dont l'adresse est incorrecte dans le SIAC ou qui ont été vendus entre le moment du tirage de l'échantillon et le jour d'enquête, etc.

5 Limites et particularités de l'enquête

Cette section a pour but de relever certaines particularités de l'EVL. Il est indispensable de tenir compte des détails ci-après pour procéder à l'analyse de données:

- Les prestations de transport et les prestations kilométriques publiées par l'OFS se réfèrent au réseau routier suisse et liechtensteinois (principe de territorialité). Les trajets effectués pendant les heures nocturnes (de 22 h à 5 h) constituent la seule exception: pour des raisons méthodologiques, ces données tiennent compte aussi bien du territoire suisse qu'étranger. Les prestations des véhicules légers de transport de marchandises étrangers (et liechtensteinois) n'ont pas été saisies (voir section 1).
- Les données relatives aux transports se réfèrent au territoire suisse et liechtensteinois (comme pour l'enquête sur le transport de marchandises, ETM). Par conséquent, un transport d'Autriche vers le Liechtenstein est par exemple considéré comme une importation. Géographiquement, le Liechtenstein fait partie de la grande région de la Suisse orientale.
- Conformément à la définition, le poids des marchandises prend en compte l'emballage, mais pas les unités de chargement (conteneurs, caisses mobiles ou palettes). Le poids de conserves de légumes transportées par palette comprend ainsi le poids des légumes, celui des boîtes de conserve, mais pas celui de la palette. Le poids des véhicules et des remorques n'est pas inclus dans le poids des marchandises transportées.
- Concernant la variable «Utilisation du véhicule le jour de référence» (motif du parcours), nous avons adapté les modalités du relevé. En 2013, les personnes interrogées pouvaient cocher une ou plusieurs réponses, alors qu'elles devaient indiquer l'utilisation principale à la date de référence en 2023 (une seule réponse). Cela a permis d'obtenir des résultats par catégorie pour 2023. D'autres changements méthodologiques sont listés dans le document «Analyse des révisions» (www.evl.bfs.admin.ch > Informations supplémentaires > Méthodologie)
- La répartition des véhicules et de leurs prestations entre les branches économiques (NOGA 2008) s'est faite sur la base de l'adresse du détenteur ou de la détentrice. La variable n'indique donc pas au sens strict dans quelle branche les prestations ont été fournies, mais dans quelle branche le véhicule est immatriculé. Dans la plupart des cas, les véhicules sont toutefois utilisés dans la branche dans laquelle ils sont immatriculés.

État: novembre 2024